

170424-27

Voiries, doublons odonymiques

Question de Monsieur le conseiller Maxime SEMPO

Notre Ville a décidé de supprimer, pour ses voiries, ses doublons odonymiques.

Ce choix s'avérerait nécessaire et permet à nos quartiers via de nouveaux noms de rues adaptés de remettre en exergue notre histoire locale.

Ceci génère néanmoins un grand nombre de changements qui peuvent perturber lors de diverses démarches à effectuer, pour des riverains, des commerçants, des entreprises et j'en passe, qu'ils soient de Charleroi ou d'ailleurs.

Dès lors, pourrais-je vous suggérer d'éditer un livret (disponible aussi sur le site de la Ville) qui reprendrait simplement et de façon ordonnée l'ensemble des modifications liées à l'élimination de ces doublons ?

En y indiquant aussi les raisons pour lesquelles le choix s'est porté sur le nouveau nom de voirie.

Cela vous semble-t-il envisageable ? Et dans quel délai ?

Réponse de Madame Anne-Marie BOECKAERT

L'accélération du nombre de noms de voiries modifiés est sans doute à l'origine de votre question.

La liste récapitulative des modifications odonymiques est en ligne sur le site de la Ville de Charleroi.

(Accès via la rubrique: VIVRE > NOUVEAUX NOMS DE RUE)

Nous avons pris contact avec le service Communication afin que cette liste, mise à jour après chaque Conseil, soit également publiée dans Charleroi Mag.

L'édition d'un livret semble plus difficilement réalisable (d'un point de vue budgétaire et au niveau de la charge de travail) car cela impliquerait de refaire une nouvelle édition après chaque série de changements intervenant actuellement quasiment lors de chaque Conseil communal.